

# FICHE MÉMO

## APPELS PROVISIONNELS

### Mes appels de cotisations personnelles en 2024

► Les adhérents n'ayant pas opté pour le prélèvement pourront régler le solde par virement en mentionnant dans les références du virement leur **numéro de sécurité sociale + le numéro de la facture (14 chiffres) + NS\*+ 2024** pour une meilleure identification.

\*NS = Cotisations de Non Salarié Agricole en votre qualité d'exploitant agricole

**Le RIB du compte bancaire MSA Alsace est accessible depuis votre espace privé MSA sous : Mes services / Factures et règlements / Consulter le RIB de ma caisse**

*Pour nous permettre d'identifier vos paiements, merci de préciser à chaque fois votre numéro de sécurité sociale + le numéro de la facture + NS + l'année concernée.*

## Calendrier de paiement des cotisations personnelles d'exploitant agricole en 2024

Date limite de paiement	Précision
15 avril 2024	1 <sup>er</sup> appel provisionnel 2024, 25% des cotisations dues au titre de l'année précédente, uniquement pour les chefs d'exploitation
16 août 2024	2 <sup>ème</sup> appel provisionnel 2024, 25% des cotisations dues au titre de l'année précédente, uniquement pour les chefs d'exploitation
6 décembre 2024	Émission annuelle 2024